

Rapport d'activité du SSF pour la période 2001 à 2005

Le dernier rapport d'activité du SsF remonte au 17 décembre 2000, date de la dernière Assemblée Générale Ordinaire au cours de laquelle furent adoptées les modifications statutaires, la confirmation d'exclusion de Luis Cid, l'élection du nouveau comité directeur ainsi que les nouvelles orientations que s'était imposé le comité dans la délimitation de son secteur d'activité, le traitement des litiges et l'action syndicale. Ce rapport s'attachera à faire le point de la situation et proposera un projet de fonctionnement afin que le SsF puisse continuer à jouer un rôle positif auprès du personnel ATS des Missions diplomatiques, Ambassades, consulats et Organisations Internationales établis sur territoire suisse.

A- Situation du SsF :

1- Les adhérents :

Les inscrits sont au nombre de 104 membres. On enregistre une démission.

Il est important de signaler – comme ce fut le cas depuis la fondation du SsF –

Que les « membres » ne s'adressent au syndicat qu'en cas de problèmes ; la plupart des fois lorsqu'ils sont renvoyés. Les cotisations ne sont jamais payées et les adresses souvent erronées.

2- Le Comité :

Il s'est réuni de façon régulière jusqu'à la mi- juin 2001 pour évoquer le remplacement d'Adel à la présidence suite à sa nomination au poste de directeur de la Communauté Emmaüs du Canton de Vaud. Faute de trouver une alternative en raison de la situation financière, il fut demandé à Adel de se maintenir et de faire ce qu'il pouvait pour continuer à occuper le terrain dans l'attente de jours meilleurs. Des solutions de bricolage ont duré un certain temps grâce à la générosité de COMEDIA et le concours généreux de deux bénévoles. Adel a continué à accueillir ceux qui réussissaient à s'adresser au SsF, à suivre leurs affaires grâce à la logistique Emmaüs et lorsque l'affaire relevait de la compétence du SsF. Notons que beaucoup de « clandestins » s'adressent au SsF !

3- Domiciliation :

Voyant que le Comité se réunissait de moins en moins et devant des exigences de logistique propre, la CGAS demande, courant 2002, que soit trouvée une domiciliation du SsF ailleurs qu'au Terreaux du Temple. Un nouveau bricolage fut opéré ; il consistait à domicilier le SsF à la Communauté Emmaüs du Canton de Vaud. Le SsF perdait son pied à terre à Genève.

4- Affaires traitées

Depuis 2000, le SsF eut à traiter plusieurs affaires en rapport avec les Missions de Côte d'Ivoire, de Jordanie, de Libye, du Nicaragua, du Maroc, du Congo, d'Oman, du Sénégal, de Thaïlande, des Emirats Arabes Unies, de l'Irak ... ; des Ambassades d'Arabie Séoudite, Du Maroc et de Libye à Berne ainsi qu'avec des fonctionnaires internationaux du BIT, de l'OMS et de l'UIT. Il n'y eut aucun recours au tribunaux ni sollicitation des services sociaux de la ville.

5- Les Amiables compositeurs :

Conformément aux orientations du Comité et comme annoncé dans les deux précédentes Assemblées Générales de privilégier l'intérêt du personnel ATS souvent laissé pour compte au détriment d'une action intempestive tant auprès des médias qu'auprès des tribunaux, des affaires furent confiées au Bureau de l'Amiable Compositeur. Deux affaires ont été menées à bien. D'autres ont provoqué des remous. Des plaintes ont commencé à se faire entendre quant à l'impartialité du Bureau de l'Amiable Compositeur ainsi qu'à son efficacité. L'affaire d'une employée de service éthiopienne au service d'un haut fonctionnaire de l'OMS devait mener le SsF à interrompre tout rapport avec le Bureau de l'Amiable compositeur.

6- Situation financière :

Un rapport détaillé ne peut être établi qu'avec Nicole MALCOTTI. D'ores et déjà on peut avancer les éléments suivants : les cotisations ne sont pas payées. L'aide de 5000 francs octroyée par la CGAS a servi à payer l'avocate chargée de poursuivre Luis Cid ; elle réclame encore 2000 francs. Il est à signaler qu'aucune dépense n'a été engagée et qu'aucune somme n'a été perçue par aucun membre du Comité à quelque titre que ce soit. Le SsF n'a pas non plus perçu d'honoraires pour les affaires traitées.

Au vu de ce qui précède il était difficile, voire impossible pour, le SsF, de faire du travail qui tienne la route. Comment faire pour sortir de l'impasse ?

B- Projet de relance des activités du SsF :

1- Domiciliation fixe à Genève :

Il est vital pour le SsF d'avoir son siège occupé à Genève avec numéro de téléphone et un répondant au bout et que les intéressés puissent y être reçu (non pas dans un bar ou chez un particulier).

2- Embauche d'un permanent :

Il est aussi vital pour le SsF d'embaucher un permanent qui assure sachant travailler en Français et en Anglais pour assurer l'accueil et l'orientation des personnes et assumer la logistique nécessaire au traitement des affaires, l'administration du syndicat, le suivi des comptes etc...

3- Coopération avec les instances de décision :

- a) Mission de la Suisse près l'ONU : Comme il a été constaté, aucune solution importante n'a été apportée sans le concours de la Mission de la Suisse. Il est important cependant pour le SsF de bien connaître le rôle de chacune des parties à savoir : définir les compétences du SsF, de la Mission de la Suisse et des droits et des obligations de l'employé loin de la démagogie et des promesses inconsidérées.
- b) Les amiables compositeurs : vu l'expérience, il est indécent pour le SsF de continuer à collaborer avec cette instance qui de surcroît malmène un état de droit. Un comité d'arbitrage serait plus judicieux
- c) Les syndicats : Le SsF étant un syndicat hors norme (voir supra), il est vital pour le SsF de coopérer avec les autres syndicats pour que soit effectué le travail proprement syndical à savoir l'établissement des normes juridiques réglementant les conditions de travail du personnel ATS (problèmes de retraite, de sécurité sociales...). Il est cependant aussi vital que les Syndicats sollicités comprennent que le SsF ne puisse pas faire de la politique.
- d) Les Associations caritatives : Afin d'occuper les personnes, de les soustraire aux conditions de la clandestinité et de ses conséquences, il serait judicieux d'utiliser les réseaux des associations caritatives (tel Emmaüs) pour loger et faire travailler les personnes dans l'attente du règlement de leurs affaires.

Au vu des derniers développements d'instrumentalisations des affaires en milieu diplomatiques, Il s'avère qu'un syndicat tel que le SsF reste indispensable. Pussions-nous lui donner les moyens d'émerger :

Fait à Etagnières le 17 août 2005

Rapport établi par Adel Salameh.